

# Règlement Technique du Fauteuil

## Championnat du Monde *HandiTract'*



Le fauteuil roulant tracté et/ou poussé doit faire l'objet d'une attention particulière, il est considéré comme une partie intégrante de l'équipage engagé au championnat du monde *HandiTract'*.

Il sera contrôlé en 2 phases avant le début de l'épreuve par une commission de « contrôle technique ».

Phase 1 : contrôle des caractéristiques techniques énumérées ci-dessous en présence de l'athlète Handi et minimum d'un membre de l'équipage.

Phase 2 : Un essai de roulage avec la présence de tout l'équipage.

Si la commission juge le fauteuil dangereux ou si certaines règles ne sont pas respectées, il sera exclu de la compétition. Afin d'assurer une compétition sécuritaire et équitable, l'engin roulant tracté et/ou poussé doit se conformer à certaines exigences au niveau technique.

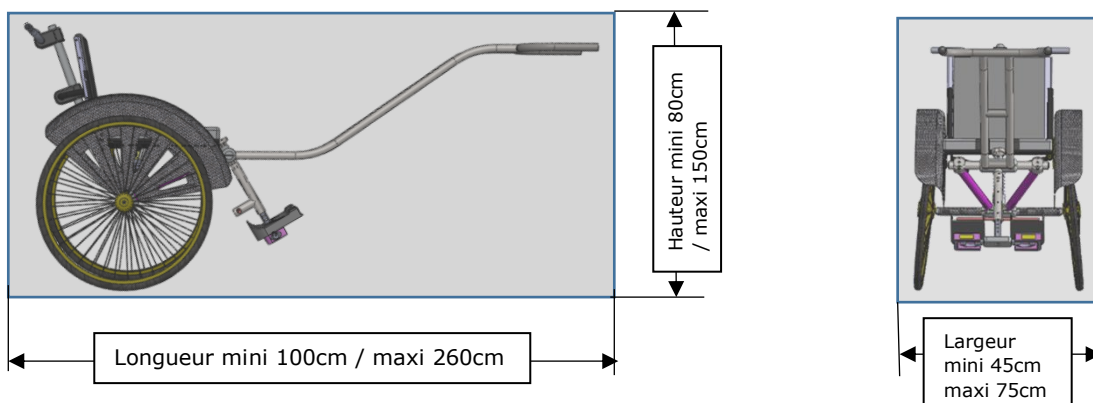
### • **Art 1 / les dimensions et masses**

(Le fauteuil de type « Marsalette » est utilisé comme exemple pour la schématisation, elle n'est pas l'engin roulant exclusif du championnat du monde)

#### 1.A/ Le gabarit :

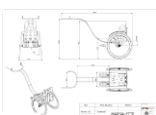
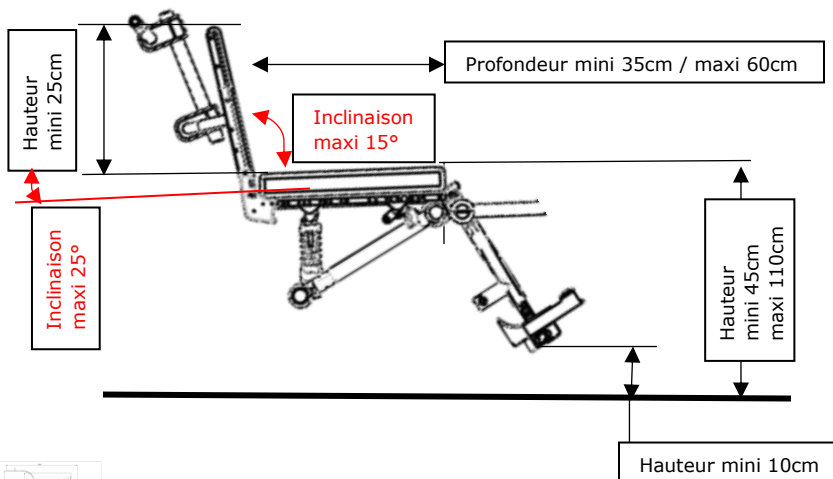


Le fauteuil tracté doit respecter les dimensions hors tout suivantes (sans l'appui tête)



#### 1.B/ Les dimensions de l'assise :

- 1.b.1/ L'assise sera adaptée à la morphologie de l'athlète Handi
- 1.b.2/ Il ne doit pas y avoir plus de 10cm entre les bords de l'assise et l'athlète Handi
- 1.b.3/ Elle doit respecter les conditions suivantes :

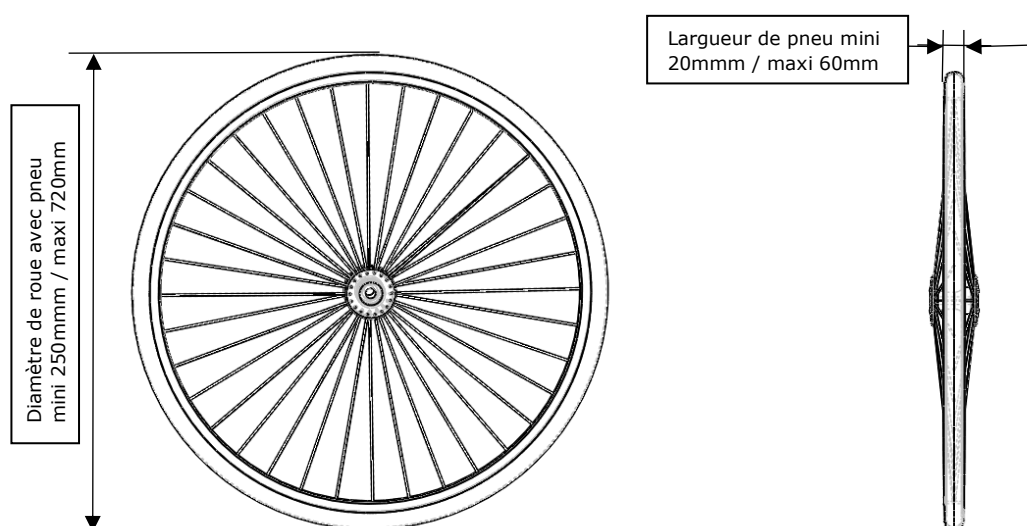


- **1.b.4/ Les repose pieds sont obligatoires**
- **1.b.5/** Lorsque l'athlète handi est en position assise, ceinture bouclée sur le fauteuil, ses pieds doivent être en contact avec les repose pieds
- **1.b.6/** En cas de présence d'un appui tête celui-ci ne doit pas dépasser la dimension hors tout du fauteuil en largeur avec une Hauteur maxi au sol de 165cm.

### 1.C/ Les dimensions de(s) roue(s) :

Le fauteuil tracté peut être doté de 1 à 4 roues elles doivent toutes avoir les caractéristiques suivantes :

- **1.c.1/** Un axe de fixation de diamètre 8mm minimum
- **1.c.2/** Pour les jantes à rayons un minimum de 16 rayons



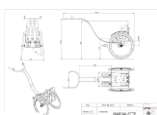
### 1.D/ La masse

- **1.d.1/** Le fauteuil tracté à vide doit avoir une masse comprise entre **14** et **40kg**.
- **1.d.2/** L'athlète Handi ne doit pas dépasser un poids de **100kg**.

## • Art 2 / les Matériaux

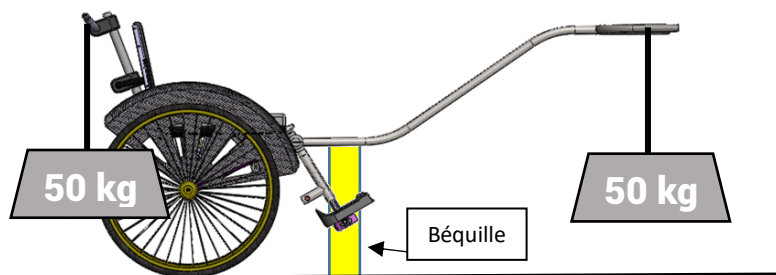
### 2.A/ Le châssis :

- **2.a.1/** Rigide il est constitué d'un ou plusieurs matériaux de construction résistants aux contraintes mécaniques qui lui sont imposées.  
Ils devront être classés dans les familles suivantes :
  - Alliages d'aluminiums,
  - Alliages d'acier
  - Matériaux composites (fibre de verre ou carbone)



## 2.B/ Les éléments de traction :

- 2.b.1/ Les éléments de traction ou de poussée du fauteuil sont solidement arrimés au châssis.
- 2.b.2/ Chaque élément de traction ou de poussées seront éprouvés, ils devront résister à un effort de résistance d'environ 50kg (50daN) sur chacune des prises.



*Exemple :* Voici sur un fauteuil de type « Marsalette » le test que les éléments de traction sont susceptibles de subir

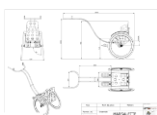
## 2.C/La ou les roues :

- 2.c.1/ Elles sont équipées d'un moyeu avec des roulements.
- 2.c.2/ Elles sont équipées d'un pneu Caoutchouc (avec ou sans chambre à air)
- 2.c.3/ Elles sont dans un des trois matériaux suivants :
  - Alliages d'aluminiums
  - Alliages d'acier
  - Matériaux composites (fibre de verre ou carbone)
- 2.c.4/ Elles peuvent être à rayon à bâtons (minimum 3) ou lenticulaire construit dans un des 3 matériaux suivants :
  - Alliages d'aluminiums
  - Alliages d'acier
  - Matériaux composites (fibre de verre ou carbone)



## 2.D/ l'assise :

- 2.d.1/ Elle supporte les contraintes de la masse et de la morphologie de l'athlète Handi .
- 2.d.2/ Elle est fixée solidement au châssis soit à l'aide d'éléments d'assemblage adéquats ou soudés.
- 2.d.3/ Elle est composée soit :
  - 2.d.3.1/ d'un cadre tubulaire ou en profilé rigide. Il est recouvert d'une toile ou de sangles résistantes.
  - 2.d.3.2/ d'une coque rigide en matériaux plastiques ou composites.
- 2.d.4/ Un coussin de 5cm d'épaisseur minimum posé ou fixé sur l'assise est obligatoire. Il sera composé d'une mousse recouverte d'une housse dans un matériau non glissant.
- 2.d.5/ Les cales pieds sont fixés solidement.
- 2.d.6/ Le ou les matériaux choisis pour les cales pieds devront résister à une masse de 15kg par cale pied.



## • Art 3 / la sécurité

### 3.A/ Le châssis/ éléments de traction :

- 3.a.1/ Aucun élément saillant ou tranchant est autorisé sur le châssis et les éléments de traction.
- 3.a.2/ Les tubes et profilés les composants devront comporter à leurs extrémités des bouchons.

### 3.B/ L'assise :

- 3.b.1/ Toutes les parties susceptibles de mettre en danger l'athlète Handi devront être protégées par de la mousse.
- 3.b.2/ Une ceinture ventrale adaptée à la mensuration de la taille de l'athlète Handi est obligatoire :

Le système de fermeture doit être rigide. Cela doit être l'un des modèles représentés ci-dessous :



Type : boucle ceinture ventrale automobile

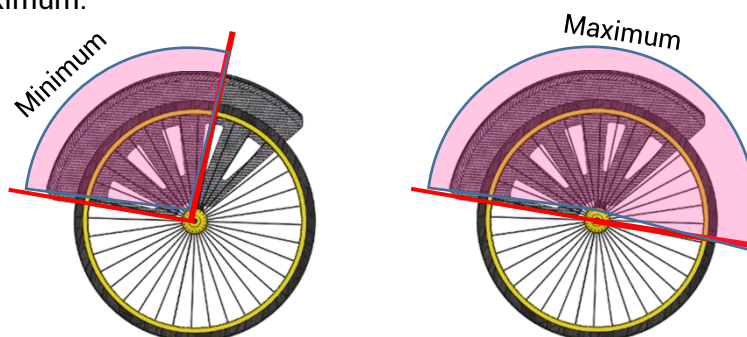


Type : clip plastique

- 3.b.3/ En cas de besoin nous pouvons exiger que les pieds de l'athlète Handi soient sanglés.

### 3.B/ La ou les roues qui sont placés à moins de 350mm de l'assise :

- 3.b.1/ Seront protégées par un ou des gardes boue qui protégeront l'athlète Handi à l'accessibilité de celles-ci. Le garde boue doit recouvrir au minimum 25 % du pneu et 50% au maximum.



- 3.b.2/ La fixation des roues sur le châssis ne doit pas comporter de jeux importants.
- 3.b.3/ Les roulements des roues sont dans un état de fonctionnement normal.
- 3.b.4/ Le ou les pneus sont en bon état et ne présentent aucune forme d'usure anormal.

